

# Les Quadéo, C'est pas un cadeau !

■ Décidément le métier de facteur est de plus en plus dangereux ■ Confronté à de nouvelles expositions et à des risques plus importants, notamment liés à la vitesse des VAE, le voici maintenant exposé aux incendies des véhicules ■ Et qui sait demain avec l'utilisation du smart-phone ?

## L'improvisation et bricolage comme maître mots

A la suite de plusieurs incidents techniques, qui ont tendance à se multiplier, la direction de la branche Courrier-Colis avait pris comme décision par mesure de précaution au cours du mois de juillet de suspendre provisoirement l'utilisation des quadéos du modèle LIGIER. Ces incidents ne sont pas des moindres puisque les courts circuits des batteries provoquent des débuts d'incendie des véhicules.

De nouveaux incidents viennent de se reproduire mais sur la dernière génération de ce véhicule alors en phase de déploiement. En juillet ce n'est pas moins des 2/3 qui ont été immobilisés pour expertise. Avec ces nouveaux incidents c'est la quasi-totalité du parc de Quadéo qui est d'ores et déjà immobilisé.

Cette décision affecte considérablement les activités de distribution des facteurs/trices car pour faire face à l'urgence les solutions proposées sont improvisées.

La recherche de moyens de remplacement vient perturber le déroulement de la distribution et les solutions mises à la disposition des facteurs et factrices ne garantissent pas toujours de bonnes conditions de travail qui s'en trouvent détériorées. En effet, ici c'est un vélo, un VAE qui est proposé, là un scooter...

Pourtant l'implantation de ces véhicules correspondait à des choix d'organisation notamment en fonction de la typologie des tournées mais aussi proposé comme véhicule adapté à des personnes ayant des restrictions d'aptitude.

## Agir avec les CHSCT

Pour autant, comme les répercussions sur les organisations et les conditions de travail sont conséquentes, les CHSCT doivent remplir leurs rôles. Il ne faut pas accepter leurs solutions menées dans la hâte sans consultation des CHSCT. Est ce que d'ailleurs les risques liés à l'utilisation des quadéos ont été inscrits dans le document d'évaluation des risques ? Et quelles actions ont été prévues en cas de sinistre ou d'immobilisation. On ne peut pas se contenter de mesures rapides qui n'ont pas été évaluées. Le principe de précaution ne doit pas régir les actions des CHSCT. En outre, l'examen des incidents en CHSCT extraordinaires doit permettre, pour évaluer les conditions de mise en œuvre des actions que proposent les directions locales (difficultés d'emport de la charge liée à la modification du moyen de locomotion, solutions de secours ne dégradant pas les conditions de travail des agents en restriction d'aptitude).

Les CHSCT doivent questionner sur la nature de ces incidents.

Des études ont été menées en externes sur ces pannes. Elles ont identifié comme causes principales l'utilisation de piles au lithium. Ainsi il a été observé que la fréquence de recharge avait un lien surtout lorsqu'il y avait de longs trajets. Autre inconvénient, il a été remarqué que la batterie s'use même quand on ne s'en sert pas, à cause de la corrosion interne de la batterie, ce qui explique leur faible durée de vie. Les courants de recharge sont parfois trop faibles. Les bornes de recharge rapides provoquent une élévation de la température. Or, les batteries sont sensibles à la chaleur.

Avec les épisodes caniculaires que nous venons de traverser, on ne peut pas ignorer tous ces éléments qui révèlent que la chaleur peut être une des causes.

## Et demain c'est quoi l'avenir des Quadéos

L'image de la Poste qui se la jouait développement durable se trouve de fait bien écornée. Elle ne peut pas continuer à proposer des matériels qui sont défectueux et qui mettent en danger les personnels et ainsi que les installations et les bâtiments. La Poste doit proposer d'urgence des mesures de remplacement durable et respectant les conditions de travail des agents.



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34  
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org